



COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE
PERSONNEL ET ADMINISTRATION
Comité du Personnel
Comité Local du Personnel-Bruxelles
Le Président

30 NOV. 2009

Bruxelles,
CLP-Bruxelles/HT/DM/ak - D(2009) D 54

**NOTE A L'ATTENTION DE M. SIIM KALLAS
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE**

Monsieur le Vice-Président,

Suite à notre courrier du 4 novembre, qui contenait une analyse du Rapport du Secrétaire Général sur le problème du redoublement dans les Ecoles Européennes, le groupe de travail du CLP a consolidé un premier document de réflexion sur la situation actuelle, qui préconise des mesures à court terme pour son amélioration. Veuillez trouver ci-joint une copie de ce document.

L'insuffisance ou l'inadaptation de la gouvernance dans les Ecoles Européennes se trouve à la base de la plupart des problèmes identifiés: prise en compte insuffisante de l'intérêt de l'enfant, taux de redoublement exagéré et injustifié, absence de soutien adapté aux enfants en difficulté permanente ou temporaire d'apprentissage, avec en fin de scolarité un choix d'avenir injustement réduit pour les enfants.

Le CLP souhaite réitérer sa demande de participation au Groupe de travail ad-hoc, que le Secrétariat général devrait constituer suite à votre proposition, avec toutes les parties intéressées.

Etant donné le grand nombre de données et d'études disponibles, l'inefficacité des groupes de travail précédents ainsi que l'urgence de trouver des solutions, le Groupe de travail qui doit maintenant voir le jour devrait, à notre avis, avoir comme objectifs:

- a) Pour février 2010: le lancement par la Commission Européenne d'un appel d'offre pour un audit indépendant, comme cela avait été prévu et promis au Médiateur Européen déjà en 2005;
- b) Pour avril 2010: la définition de mesures rapides d'amélioration à mettre en œuvre dès le début de la prochaine année scolaire. Le document ci-joint a pour objectif d'y contribuer en fournissant des propositions concrètes ciblant les problèmes les plus urgents;
- c) L'établissement d'une liste de mesures nécessaires à plus long terme, telles que la création d'un système modulaire basé sur l'expérience existante (cf International School, systèmes nationaux – Finlande et projets - pilote dans d'autres Etats membres).

d) La réalisation d'une évaluation de performance des Ecoles Européennes, notamment sur la base des critères et indicateurs identifiés à cette fin, en 2000, par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Ceci permettrait, par la suite, de lancer une enquête auprès du personnel des institutions européennes afin d'identifier les contraintes existantes, l'ampleur et les causes de l'abandon du système "Ecoles Européennes".

Veillez croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma très haute considération.



Hans TORREKENS

Annexe: 1 document: "*Analyse préliminaire sur la question de l'échec scolaire dans les Ecoles européennes de Bruxelles et la situation en section francophone*"

cc. Mme V. Manfredi (Cabinet du Vice-Président S. Kallas)
Mme I. Souka, Directeur général (DG ADMIN)
M. A. Scriban, Directeur (DG ADMIN/D)
Mme Ch. Bardoux, Chef d'Unité (DG ADMIN/D/4)
Mme R. Christmann, Secrétariat général des EE
Conseil supérieur des Ecoles européennes
Mr K. Kivinen, représentant des Directeurs d'écoles au sein du Conseil Supérieur
APEE
CLP